

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 22 juillet 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/07/2016

L'an deux mille seize et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, Jean-Noël BADENAS

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Michaël ANDERS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Josian CABROL, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Marie PASSIEUX, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Economie agricole : " impulser l'économie locale et circulaire par le renforcement des réseaux producteurs-consommateurs "

Le territoire Haut Languedoc et Vignobles est historiquement un secteur à vocation agricole. Afin de soutenir ses filières, le Pays s'est fixé les objectifs suivants :

- Inciter à la diversification des activités et pérenniser l'emploi agricole,
- Développer la promotion et la commercialisation des produits agricoles auprès des consommateurs à travers les circuits courts de commercialisation qui s'appuieront sur des circuits de ventes existants (vente directe, marchés, AMAP, centrale d'approvisionnement,...) en réponse à la demande des consommateurs,
- Permettre l'accès à la population, d'une alimentation de qualité basée sur des produits de proximité et contribuer ainsi à la qualité de la vie.

A la croisée de ces éléments, le projet de relocalisation de la consommation doit permettre le soutien à des productions agricoles résultant de pratiques respectueuses de l'environnement et offrant des produits diversifiés, de bonne qualité, de saison à tous types de consommateurs.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a sollicité, sur la période 2010 – 2012, deux études afin d'obtenir une vision claire de la situation sur :

- Les pratiques de consommation existantes sur le territoire et les orientations de la demande des consommateurs en matière de produits de proximité,
- L'identification des productions et l'organisation des pratiques commerciales.

Sur la base des constats et préconisations des études citées ci dessus, la volonté des acteurs concernés de poursuivre la démarche est apparue très clairement et deux actions ont été menées entre 2012 et 2014 :

- L'animation des marchés de plein vent et l'éducation aux goûts des consommateurs
- La professionnalisation des pratiques commerciales en circuits courts pour les petits producteurs et la mise en réseau sur deux territoires pilotes : le Minervois et Grand Orb.

Au terme des actions conduites par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, de nombreuses attentes ont émergé de ce territoire, avec la mise en œuvre d'une action visant à « *Impulser l'économie locale et circulaire par le renforcement des réseaux producteurs-consommateurs* ».

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 25/07/2016

034-253403554-20160722-2016_22_07_06-DE

L'action met en lien le commerce local sédentaire ou non et le réseau des producteurs volontaires à une démarche collective de vente en circuit de proximité et se structure en six volets :

- Le soutien aux commerces locaux (démarches d'identification au sein des commerces...)
- Zoom marchés de plein vent (réseau des comités de marché)
- Les actions pédagogiques (vers les consommateurs, les producteurs, la grande distribution, la restauration, le jeune public...)
- L'expérimentation (point de vente collectif itinérant)
- La communication (promotion offre produits locaux)
- L'animation territoriale (grande tablée, club agriculture...).

Modification de la délibération du 13 octobre 2015 (annule et remplace la précédente).

Le coût total de l'opération modifié s'élève à 126 882 € TTC pour lequel les cofinancements suivant pourraient être sollicités auprès :

- | | |
|---------------------------------------|----------|
| - de l'Union Européenne (FEADER) pour | 57 097 € |
| - du Conseil régional pour | 24 405 € |
| - du Conseil départemental | 24 405 € |
- le solde étant apporté en autofinancement par le Pays à hauteur de 20 975 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- valider le projet et son plan de financement,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical valide le projet et son plan de financement et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue, le 22 juillet 2016.

Le Président,
Francis BOUTES

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/07/2016
034-253403554-20160722-2016_22_07_06-DE